

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard – des fiches élaborées avec les sociétés savantes sont disponibles sur Eduscol pour les pathologies les plus fréquentes

Fiche spécifique N° 02

Nom/ Prénom :	Date de Naissance :
Numéros d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :	
Fiche établie pour la période suivante :	

Dès les premiers signes, **faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable.**

Dans les minutes suivants une exposition à un aliment/une piqûre d'insecte

Evaluer la situation et pratiquer :

La réaction est GRAVE

Si 1 seul des signes parmi les suivants

- Il respire mal et sa voix change
- Il respire mal et il siffle ou il tousse
- Il a très mal au ventre, il vomit de façon itérative
- Il devient rapidement rouge sur tout le corps et ses mains, ses pieds, son cuir chevelu le démangent
- Il se sent mal ou bizarre
- Il fait un malaise

Réaction d'autant plus grave que plusieurs de ces signes sont associés



LES BONS REFLEXES

- 1 – Allonger l'enfant ou le laisser ½ assis en cas de gêne pour respirer
- 2 – Injecter L'ADRENALINE dans la face externe de la cuisse :
- 3 – Puis appeler le SAMU (15 ou 112)
- 4 – Si gêne respiratoire : faire inhaler
bouffées de avec une
chambre d'inhalation (5 respirations après chaque
bouffée inhalée).

En attendant les secours, une 2^{ème} injection d'adrénaline peut être faite si les symptômes persistent après 5 à 10 minutes ou plus

La réaction est MODEREE

- Sa bouche pique, ses lèvres gonflent
- Ses yeux piquent, son nez coule
- Des plaques rouges démangent
- Il a un peu mal au ventre et/ou il a envie de vomir
- Autre :

Mais il parle bien et il respire bien



LES BONS REFLEXES

- 1 –
- 2 – Surveiller l'enfant jusqu'à la disparition des symptômes
- 3 – Prévenir les parents et contacter un médecin
- 4 –

EN L'ABSENCE D'AMELIORATION

OU SI APPARITION D'UN NOUVEAU SIGNE
J'EVALUE DE NOUVEAU LA GRAVITE DE LA REACTION POUR
NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE

Dans tous les cas, ne pas oublier de tenir la famille informée.

Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut être joint à cette fiche de conduite à tenir : Courrier joint : ☐ OUI ☐ NON

Cachet du médecin :

Date :

Signature du médecin :

Modalités de l'injection de l'adrénaline selon la présentation du produit

ANAPEN



Enlever le capuchon noir protecteur de l'aiguille.



Retirer le bouchon noir protecteur.



Appuyer fermement le stylo sur la face extérieure de la cuisse.



Appuyer sur le bouton rouge et maintenir appuyé 10 sec. Puis masser la zone d'injection.

EMERADE



www.emerade-bausch.fr



Enlever le bouchon blanc.



Placer le stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Appuyer fermement et maintenir appuyé pendant 5 secondes

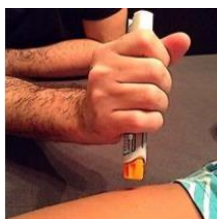


Puis masser la zone d'injection

EPIPEN



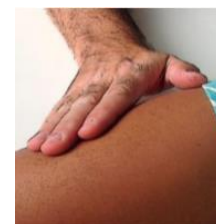
Enlever
Le capuchon bleu



Placer l'extrémité orange du stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Enfoncer fermement la pointe orange dans la cuisse jusqu'à entendre un déclic et maintenir appuyé pendant 10 secondes

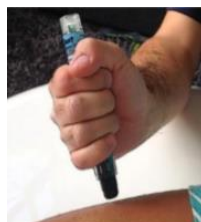


Puis masser la zone d'injection

JEXT



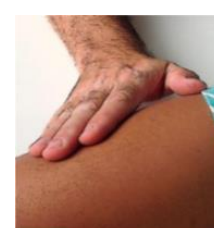
Enlever
le bouchon jaune.



Placer l'extrémité noire du stylo sur la face extérieure de la cuisse à angle droit



Appuyer fermement sur la cuisse jusqu'à entendre un déclic et maintenir appuyé pendant 10 secondes.



Puis masser la zone d'injection.

Académie :
Département :



ANNEXE CONFIDENTIELLE – Fiche de liaison allergie

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

*A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI*

L'ENFANT :

Nom/Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Ecole ou établissement (Nom/Ville) :

MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie :

Nom / prénom :

Spécialité :

Lieu d'exercice du médecin :

Téléphone :

Mail :

Date :

Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche :

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

ALLERGENE :

- Fait-il partie des 14 allergènes à déclaration obligatoire (cf. liste ci-dessous¹) ? ☐ oui ☐ non
- Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution telles que « peut contenir des traces de ... », « a été fabriqué dans un atelier pouvant... » ? ☐ oui ☐ non
- Autres particularités :

Aménagement de l'environnement :

- ☐ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :
 - ☐ Fruits à coque
 - ☐ cacahuètes /arachides
 - ☐ Œuf
 - ☐ Pâte à sel
 - ☐ Ballon de baudruche ou gant en latex
 - ☐ Pâte à modeler
 - ☐ Autre :

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

- Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les **sorties de classe** et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI.
- Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence : l'adrénaline auto-injectable doit être conservée à température ambiante < 25°C, à l'abri de la lumière. Lors des sorties scolaires en périodes chaudes, elle devra être mise dans un sac isotherme.
- Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.

Proposition de restauration par le médecin prescripteur du PAI :

→ **Repas** (cocher toutes les cases possibles)

- ☐ **Restauration scolaire autorisée** sous couverture de la lecture des menus par l'élève / les parents
- ☐ **Régime spécifique garanti par le distributeur de restauration collective** si applicable
- ☐ **Panier repas** apporté sous la responsabilité de la famille

Nom / Prénom de l'enfant :

Académie :
Département :



→ **Goûters :**

- ☐ Goûter avec éviction du ou des allergènes par la collectivité
☐ Goûter autorisé pour les seuls aliments rapportés par la famille

→ **Autres mesures :**

Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? ☐ oui ☐ non

Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, posologies, modalités d'administration, horaires de prises). Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.

Si oui, le(s)quel(s) ?

A quelle heure ?

Qui les donne ? ☐ l'élève ☐ autre, préciser :

Existence d'une trousse d'urgence : ☐ oui ☐ non La trousse est fournie par les parents et doivent contenir **un double du PAI**

→ Si oui, nécessité pour l'enfant d'avoir sa **trousse d'urgence sur lui** : ☐ oui ☐ non

La trousse d'urgence contient :

- | | |
|---|---|
| ☐ 1 auto-injecteur d'adrénaline | ☐ antihistaminique oral : |
| ☐ 2 auto-injecteurs d'adrénaline | ☐ 1 copie du PAI dont la conduite à tenir en |
| ☐ bronchodilatateur inhalé | cas d'urgence allergique |
| ☐ chambre d'inhalation | ☐ autre, préciser : |

Evaluation de la gestion de l'allergie alimentaire par l'enfant et sa famille :

→ L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :

- ☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable de réaliser lui-même une éviction des aliments responsables d'allergie :

- ☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ La famille de l'enfant est en mesure de repérer par la lecture des menus de restauration fournis les aliments responsables d'allergie (*sous réserve de l'application de la réglementation INCO*) :

- ☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :

- ☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

→ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème d'allergie :

- ☐ OUI ☐ NON ☐ NE SE PRONONCE PAS

Autres consignes ou précisions particulières :

¹ **Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire (2021) :**

1. Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales / **2. Crustacés** et produits à base de crustacés / **3. Oeufs** et produits à base d'œufs / **4. Poissons** et produits à base de poissons / **5. Arachides** et produits à base d'arachide / **6. Soja et produits à base de soja** / **7. Lait et produits à base de lait** (y compris de lactose) / **8. Fruits à coques** (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits) / **9. Céleri** et produits à base de céleri / **10. Moutarde** et produits à base de moutarde / **11. Graines de sésame** et produits à base de graines de sésame / **12. Anhydride sulfureux et sulfites** en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/L (exprimés en SO₂) / **13. Lupin** et produits à base de lupin / **14. Mollusques** et produits à base de mollusques

Nom / Prénom de l'enfant :

Notice à destination des médecins pour remplir le projet d'accueil individualisé (PAI) pour allergie (alimentaire et/ou aux piqûres d'insectes)

1. Pourquoi cette notice	Page 1
2. Déroulement de la mise en place d'un PAI pour allergie	Page 1
3. Un diagnostic et une prise en charge optimisés de l'allergie alimentaire : base d'un accueil réussi	Page 2
4. Un diagnostic et une prise en charge optimisés de l'allergie aux piqûres d'insectes : base d'un accueil réussi	Page 2
5. Quel auto-injecteur d'adrénaline ?	Page 3
6. Avec ou sans PAI, avec quelle trousse d'urgence ?	Page 4
7. Fiche spécifique n°02	Page 5
8. Document de liaison correspondant	Page 5

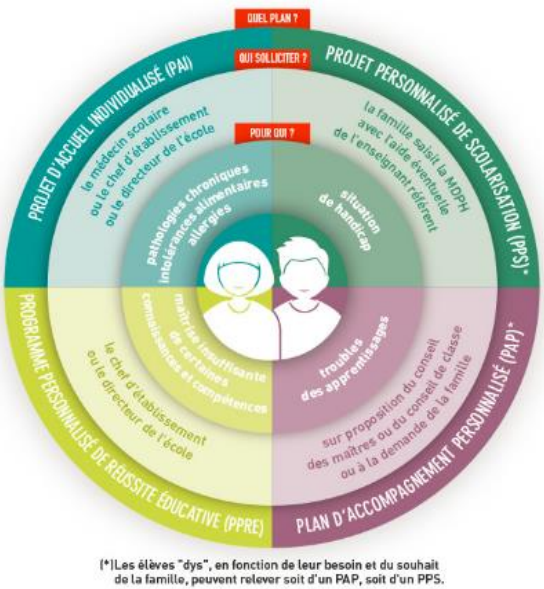
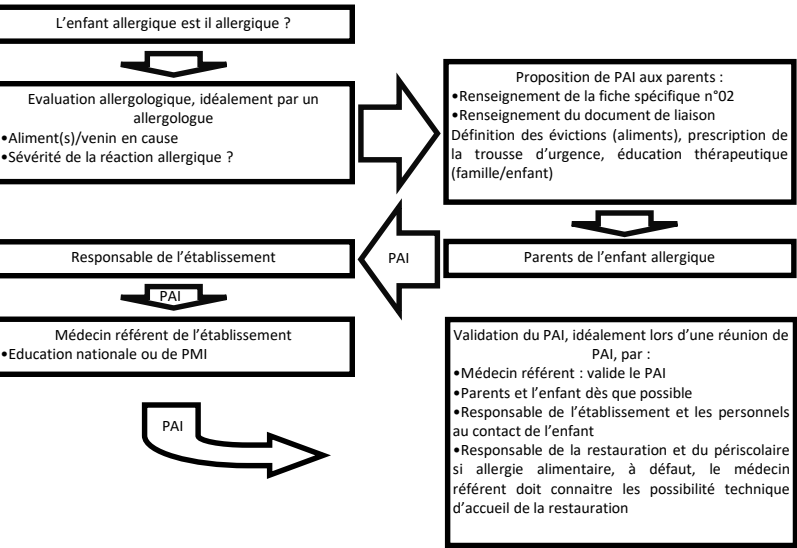
1. Pourquoi cette notice ?

Vous êtes le médecin d'un enfant avec une allergie alimentaire ou au venin d'insectes : cette notice vous est destinée, afin d'organiser et de faciliter son accueil en collectivité :

- ✓ En tenant compte des contraintes liées aux allergies de votre patient,
- ✓ En recherchant les meilleures aménagements possibles, pour permettre son accueil dans l'établissement

En cas de difficulté, les solutions se trouvent toujours dans la concertation !

2. Déroulement de la mise en place d'un PAI pour allergie



3. Un diagnostic et une prise en charge optimisés de l'allergie alimentaire : base d'un accueil réussi

Etape 1 : Analyse précise des manifestations cliniques, de leur chronologie ainsi que celle de l'exposition à l'aliment

Etape 2 : Recherche d'une sensibilisation à l'aliment en cause : tests cutanés (prick-tests) aux aliments natifs/recherche d'IgE spécifiques sériques.

Conclusion :

- ✓ Quel aliment est précisément en cause ?
- ✓ Existe-t-il un risque de réaction sévère en cas d'exposition à l'allergène ?

Etape 3 : Prise en charge thérapeutique :

Il convient d'adapter le régime d'éviction aux besoins de l'enfant, en n'excluant que les aliments en cause tout en garantissant le maximum de sécurité :

- ✓ Soit une éviction ciblant un ou tous les aliments en cause
- ✓ Soit une immunothérapie orale à un aliment dans le cadre d'une prise en charge spécialisée par l'allergologue expert, avec maintien des évictions des autres aliments en cause si nécessaire

Prescription d'une trousse d'urgence adaptée avec vérification de la bonne maîtrise des dispositifs (auto-injecteurs d'adrénaline, chambres d'inhalation et spray **ou** dispositifs inhalés auto-déclenchés) et la connaissance des indications **s** pour l'utilisation des différents traitements

Remise aux parents d'une conduite à tenir d'urgence, des ordonnances pour la trousse d'urgence si nécessaire et des documents permettant de valider le PAI. **Le PAI est téléchargeable sur : <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>**

4. Un diagnostic et une prise en charge optimisés de l'allergie aux piqûres d'insectes : base d'un accueil réussi

Il convient d'évaluer la sévérité de la réaction allergique antérieure et de vérifier la sensibilisation allergique au venin en cause : intra-dermoréactions et IgE spécifiques, par un médecin spécialiste en allergologie. La prise en charge associera une trousse d'urgence, des mesures de prévention pour limiter le risque de piqûre, un traitement par immunothérapie spécifique, au cas par cas, selon l'analyse par le médecin spécialiste en allergologie.

Rappel : Allergie alimentaire et/ou aux venins d'hyménoptères : Dans tous les cas, des résultats de tests isolés positifs (en particulier biologiques), sans pertinence clinique ne traduisent qu'une sensibilisation et non une allergie. **Ainsi considérer abusivement des résultats de tests isolés comme un diagnostic risque d'induire des évictions injustifiées car trop larges. Cette situation va considérablement compliquer l'accueil de l'enfant en collectivité.**

En cas de difficulté :

Au niveau de la prise en charge médicale : Il convient de solliciter des investigations allergologiques auprès d'un praticien rompu à la prise en charge des patients allergiques alimentaires. Un diététicien nutritionniste spécialisé en allergie complètera idéalement cette prise en charge.

Au niveau de l'accueil dans l'établissement : Il convient de solliciter le médecin référent de l'établissement.

5. Quel auto-injecteur d'adrénaline ?

En France, en 2024, il existe 3 marques d'auto-injecteurs d'adrénaline avec des dosages de 150, 300 ou 500 µg selon les marques (Anapen®, Epipen®, Jext®).

Recommandations de prescription des auto-injecteurs d'adrénaline

- Poids entre 7,5 et 25 kg : 150 µg
- Poids > 25 kg : 300 µg
- Adolescent de poids > 50 kg ou adultes : 500 µg

Prescrire 1 ou 2 auto-injecteurs par trousse d'urgence

- **2 auto-injecteurs par trousse si**
 - allergie alimentaire* et asthme persistant traité, antécédent d'anaphylaxie nécessitant plus d'une injection d'adrénaline avant l'hospitalisation
 - antécédent d'anaphylaxie sévère/pré létale
 - difficultés d'accès aux soins médicaux pour une anaphylaxie en raison de barrières géographiques ou linguistiques
 - mastocytose ou élévation de la tryptase de base sérique

*En dehors d'un syndrome d'allergie pollen-aliment révélé par un syndrome oral (picotements de la lèvre, dans la bouche, œdème des lèvres isolé).



6. Avec ou sans PAI, avec quelle trousse d'urgence ?

Groupe I Cas où le PAI doit être accompagné de la prescription d'auto-injecteurs d'adrénaline dans la trousse d'urgence	• Allergie alimentaire* et asthme modéré ou sévère non contrôlé • Antécédent d'anaphylaxie liée à un aliment, au latex ou à un aéroallergène • Antécédent d'anaphylaxie induite par exercice • Antécédent d'anaphylaxie idiopathique • Allergie aux venins d'hyménoptère en cas de réaction systémique autre que cutanéomuqueuse chez l'enfant • Antécédent de mastocytose ou élévation de la tryptase de base sérique associé à une réaction systémique aux piqûres d'insectes (y compris pour ceux recevant une immunothérapie) * En dehors d'un syndrome d'allergie pollen-aliment révélé par un syndrome oral (picotements de la lèvre, dans la bouche, œdème des lèvres isolé).
Groupe II Cas où le PAI doit être accompagné d'une trousse d'urgence dont le contenu est prescrit selon l'expertise allergologique au cas par cas	• Réaction allergique* légère à modérée liée à l'arachide ou un fruit à coque • Réaction allergique légère à modérée liée à des faibles quantités d'aliments* • Allergie alimentaire chez l'adolescent ou adulte jeune* • Eloignement de structure médicale et réaction allergique légère à modérée liée à un aliment, un venin, le latex ou un aéroallergène
Groupe III Cas où le PAI est prescrit pour éviction allergénique simple sans trousse d'urgence	• Allergie alimentaire ou au latex donnant des symptômes sans gravité (syndrome oral, poussées d'eczéma sur dermatite atopique), ou déclenchée par des quantités importantes (symptômes digestifs chroniques ou récidivants avec allergie alimentaire) * En dehors d'un syndrome d'allergie pollen-aliment révélé par un syndrome oral (picotements de la lèvre, dans la bouche, œdème des lèvres isolé).
Groupe IV Pas d'indication de PAI, pas de trousse d'urgence	• Sensibilisation allergique sans symptômes • Symptômes digestifs chroniques ou récidivants pour lesquels l'allergie alimentaire a été éliminée • Allergie alimentaire guérie • Allergie aux venins d'insectes révélée par des réactions cutanées locales ou locorégionales • Allégations d'allergie alimentaire par l'entourage familial pour lesquelles l'enquête diagnostique ne confirme pas l'existence d'une allergie alimentaire

Cette procédure est réservée aux élèves ayant une réelle allergie. L'existence de convictions ou d'habitudes alimentaires ne peut pas justifier la rédaction d'un PAI, d'où l'importance du diagnostic allergologique.

7. Fiche spécifique n°02

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et des Sports

Académie : Département :

3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDICIN TRAITANT ou à préciser :
 Fiche standard et fiches élaborées avec les sociétés savantes pour les pathologies les plus fréquentes sont disponibles sur Eduscol

Fiche spécifique N° 02

Nom / Prénom : Date de Naissance :

Nombres d'urgence spécifiques éventuels autres que le 15 ou le 112 :

Fiche établie pour la période suivante :

Dès les premiers signes, faire chercher la trousse d'urgence de l'enfant ainsi qu'un téléphone portable. Ne pas quitter l'enfant.

La réaction a lieu dans les minutes suivant l'exposition à un aliment/produit ou à un insecte

Précisions :

La réaction est GRAVE
 Si 1 seul des signes parmi les suivants :

- Il respire mal et sa voix change
- Il respire mal et il siffle ou il toussie
- Il a très mal au ventre, il vomit de façon hémorragique
- Il devient rapidement rouge sur tout le corps et ses mains, ses pieds, son cuir chevelu le démangent
- Il se sent mal ou bizarre
- Il fait un malaise

La réaction est d'autant plus grave que plusieurs de ces signes sont associés

La réaction est MODERÉE
 - Sa bouche pique, ses lèvres gonflent
- Ses yeux piquent, son nez coule
- Des plaques rouges démangent de façon localisée
- Il a un peu mal au ventre et/ou il a envie de vomir
- Autre :

Mais il parle bien et il respire bien

LES BONS REFLEXES

1. Traitement anti-histaminique par voie orale :
2. Surveiller l'enfant jusqu'à la disparition des symptômes
3. Prévenir les parents et leur conseiller de consulter un médecin
4. Autre :

EN L'ABSENCE D'AMÉLIORATION OU SI APPARITION D'UN NOUVEAU SIGNE ÉVALUER DE NOUVEAU LA GRAVITÉ DE LA RÉACTION POUR NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE

La réaction est GRAVE
 Si 1 seul des signes parmi les suivants :

- Il respire mal et sa voix change
- Il respire mal et il siffle ou il toussie
- Il a très mal au ventre, il vomit de façon hémorragique
- Il devient rapidement rouge sur tout le corps et ses mains, ses pieds, son cuir chevelu le démangent
- Il se sent mal ou bizarre
- Il fait un malaise

La réaction est d'autant plus grave que plusieurs de ces signes sont associés

LES BONS REFLEXES

1. Allonger l'enfant ou le laisser s'allonger en cas de gêne pour respirer
2. Injecter l'ADRENALINE dans la face externe de la cuisse. Spécialité :
3. Puis appeler le SAMU (15 ou 112)
4. Si gêne respiratoire : faire inhaler des bouffées de avec la chambre d'inhalation (5 respirations après chaque bouffée) – à répéter selon la gêne après 10 à 15 minutes

En attendant les secours, une 2^{ème} injection d'adrénaline peut être faite si les symptômes persistent après 5 à 10 minutes ou plus

EN L'ABSENCE D'AMÉLIORATION OU SI APPARITION D'UN NOUVEAU SIGNE ÉVALUER DE NOUVEAU LA GRAVITÉ DE LA RÉACTION POUR NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE

La réaction est MODERÉE
 - Sa bouche pique, ses lèvres gonflent
- Ses yeux piquent, son nez coule
- Des plaques rouges démangent de façon localisée
- Il a un peu mal au ventre et/ou il a envie de vomir
- Autre :

Mais il parle bien et il respire bien

LES BONS REFLEXES

1. Traitement anti-histaminique par voie orale :
2. Surveiller l'enfant jusqu'à la disparition des symptômes
3. Prévenir les parents et leur conseiller de consulter un médecin
4. Autre :

EN L'ABSENCE D'AMÉLIORATION OU SI APPARITION D'UN NOUVEAU SIGNE ÉVALUER DE NOUVEAU LA GRAVITÉ DE LA RÉACTION POUR NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE

Nombre de bouffées et nom du bronchodilatateur

En attendant les secours, une 2^{ème} injection d'adrénaline peut être faite si les symptômes persistent après 5 à 10 minutes ou plus

EN L'ABSENCE D'AMÉLIORATION OU SI APPARITION D'UN NOUVEAU SIGNE ÉVALUER DE NOUVEAU LA GRAVITÉ DE LA RÉACTION POUR NE PAS RETARDER L'INJECTION D'ADRENALINE

Dans tous les cas, ne pas oublier de tenir la famille informée.

Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de l'Académie à cette fiche de conduite à tenir : Courrier joint : ☐ OUI ☐ NON

Cachet du médecin : Date : Signature du médecin :

8.Document de liaison correspondant

L'organisation de la restauration et le niveau de connaissance du personnel sont très différents d'un établissement à l'autre avec des possibilités d'adaptation très variables : du cuisiner proche de l'élève qui adaptera tous les repas... à la cuisine centrale qui ne proposera que peu d'adaptation. Parfois des repas sans quelques allergènes sont proposés par les cuisines centrales. Le recours au panier repas est donc très variable d'une structure à l'autre. Il devrait être une exception mais pourra être imposé en cas de renseignements inadéquats de la fiche ci-dessous. **Les modalités définitives de restauration seront retenues lors de la réunion de mise en place du PAI, en fonction de ces renseignements apportés et des ressources locales de la structure.**

Académie : _____

Département : _____



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

ANNEXE CONFIDENTIELLE – Fiche de liaison allergie

Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

À remonter par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie
et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis
dans les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT :

Nom/Prénom de l'enfant : _____ Date de naissance : _____

Ecole ou établissement (Nom/Ville) : _____

MÉDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie :

Nom / prénom : _____ Spécialité : _____

Lieu d'exercice du médecin : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Date : _____

Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche : (Sélectionner une réponse ci-dessous)

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

ALLERGENE :

- Fait-il partie des 14 allergènes à déclaration obligatoire (cf. liste ci-dessous ¹) ? ☐ oui ☐ non
- Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution telles que « peut contenir des traces de ... », « a été fabriqué dans un atelier pouvant... » ? ☐ oui ☐ non
- Autres particularités : _____

Diagnostic médical principal (joindre tout document médical utile) :

Autres antécédents :

ALLERGENE :

- Fait-il partie des 14 allergènes à déclaration obligatoire (cf. liste ci-dessous ¹) ? ☐ oui ☐ non
- Consommation autorisée des produits portant les mentions d'étiquetage de précaution telles que « peut contenir des traces de ... », « a été fabriqué dans un atelier pouvant... » ? ☐ oui ☐ non
- Autres particularités : _____

Aménagement de l'environnement :

☐ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipulation de :

☐ Fruits à coque
☐ cacahuètes/arachides
☐ Œuf
☐ Pâte à sel

☐ Ballon de baudruche ou gant en latex
☐ Pâte à modeler
☐ Autre : _____

Aménagements à l'extérieur de l'établissement :

→ Prévenir la famille plusieurs jours à l'avance pour décrire les sorties de classe et s'assurer que les conditions d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenues dans le PAI.

→ Emporter la trousse d'urgence complète avec le PAI dont la conduite à tenir en cas d'urgence : l'adrénaline auto-injectable doit être conservée à température ambiante < 25°C, à l'abri de la lumière. Lors des sorties scolaires en périodes chaudes, elle devra être mise dans un sac isotherme.

→ Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couverture du réseau.

Proposition de restauration par le médecin prescripteur du PAI :

→ Repas (cocher toutes les cases possibles)

☐ Restauration scolaire autorisée sous couverture de la lecture des menus par l'élève / les parents

☐ Régime spécifique garanti par le distributeur de restauration collective si applicable

☐ Panier repas apporté sous la responsabilité de la famille

- Il convient de renseigner la totalité des deux pages de la fiche spécifique n°02 et du document de liaison correspondant, de les remettre aux parents qui devront les remettre sous enveloppe scellée au responsable de l'établissement qui fera passer l'enveloppe au service de santé référent de l'établissement.
- Le PAI peut être utilisé en dehors des établissements scolaires pour tout type d'accueil d'enfant allergique en collectivité (crèches, MAM, centre de loisirs, centres de séjour...)

Cette notice d'informations et de conseils a été rédigée par les membres du groupe de travail Allergie en milieu scolaire de la société française d'allergologie

Membres du groupe de travail : Dr P Beaumont (Saint-Maur des Fossés), Dr M Braire (Lyon), Dr V Cordebar (Thionville), Dr P Dumond (Nancy), Dr C Favre-Metz (Strasbourg), Mme V Grandjean-Ceccon (diététicienne) (Nice), Dr L Guenard-Bilbault (Strasbourg), Dr C Hoarau (Tours), Dr P Krieger (Strasbourg), Dr C Lapeyre-Santos (Lille), Dr F Le Pabic (Lorient), Dr V Liabeuf (Marseille), Dr A Martin-Blondel (Toulouse), Dr D Nouar (Tours), Dr G Pouessel (Roubaix, Lille)*, Dr JM Rame (Besançon), Dr D Sabouraud-Leclerc (Reims), Dr G Schoder (Montigny les Metz), Mme P Sergeant (diététicienne) (Nancy)

*Coordonnateur du groupe de travail, Dr Guillaume Pouessel



Références

Pouessel G, et al. Conditions d'établissement du projet d'accueil individualisé pour l'enfant allergique : position des groupes de travail « anaphylaxie », « allergie alimentaire » et « insectes piqueurs » sous l'égide de la Société Française d'Allergologie. Rev Fr Allergol 2016; 56:434-40.

Pouessel G, et al. Auto-injecteurs d'adrénaline : quel dosage ? Position du groupe de travail anaphylaxie sous l'égide de la Société Française d'Allergologie. Rev Fr Allergol 2018;58:468-72.

Muraro A, et al. Anaphylaxis: guidelines from the European Academy of Allergy and Clinical Immunology. Allergy 2014;69:1026-45.

Pouessel G, et al. Update on the emergency action plan for allergic reactions in children and adolescents. Position of the "Allergy at school" and "Food allergy" working groups of the French Allergy Society. Rev Fr Allergol 2020;60:83-9.

Gloaguen A, et al. Prise en charge de l'anaphylaxie en médecine d'urgence. Recommandations de la Société française de médecine d'urgence (SFMU) en partenariat avec la Société française d'allergologie (SFA) et le Groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatriques (GFRUP), et le soutien de la Société pédiatrique de pneumologie et d'allergologie (SP2A)*. Ann Fr Med Urgence 2016;6:342-64.